

ASSEMBLÉE NATIONALE3 mai 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3685

présenté par
M. Potier et les membres du groupe Socialistes et apparentés
à l'amendement n° CE|3573 de M. Lecamp

ARTICLE 10

Compléter le huitième alinéa par la phrase :

« Ces informations sont communiquées à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural qui les met immédiatement à disposition du public. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à transmettre les déclarations d'intention de cessation d'activité à l'observatoire national opérationnel des marchés fonciers ruraux.